

Inscription dispositif Ordonnance Verte

Afin de limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens pendant la grossesse, **la commune de St Hilaire la Palud met en place le dispositif Ordonnance Verte**. Cet accompagnement réservé aux femmes enceintes de la commune permet l'accès à :

- 2 ateliers de sensibilisation à la santé environnementale et aux perturbateurs endocriniens (liste des prestataires jointe).
- 25 paniers de légumes gratuits issus de l'agriculture biologique et de circuit court à récupérer sur le marché le dimanche matin auprès du maraîcher à raison d'un panier par semaine d'une valeur de 15 euros.

Engagement :

Je m'engage à participer aux ateliers de sensibilisation et à venir récupérer les paniers toutes les semaines : OUI NON

Coordonnées de la bénéficiaire :

1 - NOM Prénom :

2 - MAIL :

3 - TELEPHONE :

4 - ADRESSE :

Information sur vos données personnelles :

La commune de St Hilaire la Palud traite ces données dans le cadre du dispositif Ordonnance verte. Les données personnelles des participantes permettront à la commune de Saint Hilaire la Palud de les informer des distributions et animations du dispositif par mail ou par téléphone : ces données seront également conservées à des fins statistiques anonymisées. Ce traitement repose sur une mission d'intérêt public. Les données sont traitées uniquement par la personne en charge du suivi du dispositif. Elles seront conservées le temps de l'inscription et de l'évaluation (soit 3 ans). Passé ce délai, elles seront détruites. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, ou encore de limitation de leurs traitements.

En cochant cette case et en renvoyant ce formulaire, je donne mon consentement sur le traitement de mes données personnelles par la commune de St Hilaire la Palud et les modalités décrites ci-dessus Oui

Envoyer votre fiche d'inscription complétée, accompagnée de votre ordonnance verte à mairie@sthilairalapalud.fr ou à déposer en mairie